

PROGRAMME DE FORMATION PRAP 2S

PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE

MILIEU SANITAIRE ET MÉDICO SOCIAL

(suivant référentiel INRS V9 01/2021)

Réf : PRAP 2S | Durée : 4 jours | 28 heures | Tarif : 420 € HT / stagiaire

Accès : selon disponibilité à la date de l'inscription

Contact : Tanya DARI | ☎ 01.56.72.92.45 | formation@ipal.fr | www.ipal.fr



Accessibilité : Pour une identification des besoins, merci de contacter le référent pédagogique

Objectifs :

- > Se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou son établissement
- > Observer et analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues
- > Participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement et à sa prévention
- > Accompagner La Mobilité de la personne aidée en prenant soin de l'autre et de soi (ALM)

Caractéristiques de la formation :

- > Les formateurs sont certifiés PRAP2S par le réseau INRS / AMRP et à jour
- > Elle a fait l'objet d'une déclaration et d'un enregistrement obligatoires dans l'outil de gestion national
- > Elle comporte une certification finale.

Pré-requis et condition de participation : aucun

Durée pédagogique : La durée de la formation est de 28 heures en présentiel (dont 14 heures consacrées à l'ALM) (pauses comprises) réparties si possible sur trois semaines, en tenant compte des contraintes de l'établissement.

Nombre de participants : Le nombre de stagiaires est au maximum de 10 stagiaires. Au-delà de 10 participants = 2 groupes

Méthodes pédagogiques :

- > Alternance théorie et pratique
- > Supports vidéo réalisés par l'INRS

Matériels pédagogiques :

Matériel obligatoire	Matériel conseillé
Lit médicalisé	Lève-personne électrique suspendu sur rail
Fauteuil roulant manuel	Rollbord
Fauteuil	Déambulateur
Lève-personne électrique roulant	Coussin unidirectionnel
Verticalisateur électrique	
Draps de glisse	

- > Fascicule de support de formation pour chaque participant

Validation et modalités : seuls les candidats qui ont suivi la totalité de la formation et qui ont satisfait à l'épreuve certificative peuvent prétendre à l'obtention du certificat d'acteur PRAP 2S. En plus du certificat, l'entité habilitée délivrera, dans le cadre des formations initiales et complémentaires ALM, une attestation de formation mentionnant la durée et précisant que le nouveau domaine de compétences ALM a été traité. La validité de ce certificat est fixée à deux ans, et la prolongation de celle-ci est conditionnée par le suivi d'un stage « Maintien et Actualisation des Compétences » (MAC) tous les 24 mois, ainsi qu'à la réussite de l'épreuve certificative. En cas de changement de poste ou de modification importante de l'environnement de travail, une actualisation de la formation est nécessaire.

Programme et contenu de la formation

Domaine de compétences 1 : être capable de se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou son établissement.

- › Comprendre l'intérêt de la prévention
- › Repérer les différents enjeux pour l'entreprise ou l'établissement
- › Situer les différents acteurs de la prévention et leurs rôles
- › Connaître les risques de son métier
- › Comprendre le mécanisme d'apparition du dommage
- › Reconnaître les principaux risques de son métier et les effets induits
- › Repérer, dans son métier, les situations de travail susceptibles de nuire à sa santé

Domaine de compétences 2 : observer et analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues.

- › Connaître et repérer les limites le fonctionnement du corps humain
- › Identifier et caractériser les différentes atteintes à la santé
- › Observer son travail pour identifier ce qui peut nuire à sa santé
- › Observer et décrire son activité de travail en prenant en compte sa complexité
- › Identifier et caractériser les risques potentiels liés à l'activité physique
- › Analyser les différentes causes d'exposition à ces risques potentiels

Domaine de compétences 3 : être capable de participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement et à sa prévention

- › Proposer des améliorations de sa situation de travail à partir des causes identifiées au cours de son analyse, en agissant sur l'ensemble des déterminants de sa situation de travail et en prenant en compte les principes généraux de prévention.
- › Faire remonter l'information aux personnes concernées
- › Identifier les personnes concernées
- › Utiliser les modes de communication et de remontée d'information en vigueur dans l'entreprise ou l'établissement
- › Se protéger en respectant les principes de sécurité et d'économie d'effort (PSPEE)
- › Connaître et appliquer les principes de sécurité physique et d'économie d'effort à l'ensemble de ses situations de travail (de lever et de porter des charges (nature de la charge et du trajet, plier les jambes, garder le dos droit, centre de gravité...),
- › Connaître et utiliser les équipements mécaniques et aides à la manutention
- › Maîtriser les principes de mobilisation des personnes

Domaine de compétences 4 : Accompagnement à La Mobilité de la personne aidée en prenant soin de l'autre et de soi (ALM)

- › **Identifier les enjeux d'un accompagnement :**
 - › Argumenter les enjeux pour la personne aidée et sa famille
 - › Identifier les enjeux pour l'accompagnant
 - › Identifier les enjeux pour l'établissement
- › **Séquencer les déplacements permettant de se mouvoir :**
 - › Repérer les étapes nécessaires aux déplacements naturels
 - › Déterminer les capacités nécessaires à la réalisation des déplacements
- › **Analyser la situation d'un accompagnement :**
 - › S'assurer des possibilités de la personne aidée à réaliser seule son déplacement
 - › Identifier les capacités de la personne aidée à réaliser les étapes du déplacement naturel
 - › Identifier les déterminants liés à l'environnement qui facilitent ou limitent le déplacement
 - › Prendre en compte les risques pour la personne aidée et l'accompagnant
- › **Caractériser les aides techniques au regard des situations d'accompagnement :**
 - › Identifier les aides techniques au regard des contraintes environnementales
 - › Déterminer les aides techniques en fonction des caractéristiques des personnes aidées
- › **Mettre en œuvre un accompagnement à partir de son analyse en prenant soin de la personne aidée et de soi :**
 - › Prendre en compte le résultat de l'analyse de la situation d'accompagnement
 - › Guider la personne aidée en respectant les étapes du déplacement naturel
 - › Compenser les incapacités par une assistance sans portage délétère en intégrant si nécessaire une aide technique